

LA THÉORIE DES ACTES DE LANGAGE ET LA POÉSIE

Marc DOMINICY

Mon objectif est de montrer la pertinence que revêt, pour l'analyse poétique, la théorie de l'Intentionnalité et des actes de langage (Searle, 1972, 1985 ; Searle et Vanderveken, 1985 ; Vanderveken, 1988, 1990-91), telle que l'ont complétée ou modifiée des travaux récents (Vanderveken, 1997, 1999, 2001 ; Kissine, 2007, 2008, 2009 ; Dominicy, 2007, 2008a). Cette approche permet d'opérer une distinction entre : (i) la représentation linguistique d'un contenu mental, ou d'un état mental Intentionnel ; (ii) l'acte de langage, locutoire, consistant à exprimer un état Intentionnel ; (iii) l'acte de langage illocutoire ou de discours, en tant qu'il diffère de l'acte perlocutoire qu'il peut causer. Un sonnet de Baudelaire va me servir à mettre à l'épreuve l'appareil conceptuel ainsi développé (*).

1. LES ÉTATS MENTAUX INTENTIONNELS ET LES CONTENUS MENTAUX

Les états mentaux « Intentionnels » possèdent tous un contenu mental, interne à l'esprit et susceptible de renvoyer à un objet externe ; cette « Intentionnalité » (avec la majuscule) les distingue d'autres états mentaux tels que l'euphorie ou la mélancolie. Les états Intentionnels que j'examinerai ici se répartissent entre les expériences perceptuelles ou proprioceptives (à contenu non-propositionnel) et les états épistémiques (à contenu propositionnel).

Commençons par clarifier le statut des expériences perceptuelles / proprioceptives à l'aide de quatre thèses (Dominicy, 2007) :

(1) $\square[\text{PERC}(O) \supset \text{EXP}(C)]$

Toute perception / proprioception d'un objet (O) externe à l'esprit (qu'il s'agisse d'une voiture ou d'un excès d'acide dans l'estomac) s'accompagne d'une expérience dont le contenu (C) se trouve sous la portée d'un mode expérientiel EXP.

(2) $\diamond[\text{EXP}(C) \wedge \neg(\text{PERC}(O))]$

Une expérience EXP(C) peut avoir lieu sans perception / proprioception d'un objet : une hallucination peut me faire « voir » une voiture qui n'est pas là ; une stimulation cérébrale peut me faire ressentir une brûlure à l'estomac en l'absence de tout facteur somatique pertinent qui affecterait cet organe.

(3) $\text{EXP}(C) \supset \diamond[(\exists O)(\text{ASP}(O,C) \wedge O \text{ cause EXP}(C))]$

Une expérience EXP(C) ne peut avoir lieu sans qu'il soit (au moins) possible qu'il existe un objet O tel que O soit / serait aspectualisé sous la forme de C dans des conditions normales, et tel que O cause(ra)it EXP(C). Par exemple : l'expérience visuelle ayant la représentation mentale d'une voiture pour contenu exige qu'il soit (au moins) possible qu'il existe un objet (en principe, une voiture) tel qu'il soit / serait aspectualisé sous la forme de ce contenu dans des conditions normales, et tel qu'il cause(ra)it l'expérience en question ; l'expérience ayant la représentation mentale d'une brûlure d'estomac pour contenu exige qu'il soit (au moins) possible qu'il existe un objet (comme un excès d'acide dans l'estomac) tel qu'il soit / serait aspectualisé sous la forme de

ce contenu dans des conditions normales, et tel qu'il cause(ra)it l'expérience en question.

(4) $EXP(C)$ est satisfaite $\equiv PERC(O) \equiv [ASP(O,C) \wedge O \text{ cause } EXP(C)]$

Une expérience $EXP(C)$ est satisfaite si, et seulement si, l'objet O est perçu – à savoir : si, et seulement si O , aspectualisé sous la forme de C , cause $EXP(C)$. Par exemple : l'expérience visuelle ayant la représentation mentale d'une voiture pour contenu est satisfaite si, et seulement si, il existe un objet (en principe, une voiture) tel qu'il soit aspectualisé sous la forme de ce contenu dans les conditions en vigueur, et tel qu'il cause l'expérience en question ; l'expérience ayant la représentation mentale d'une brûlure d'estomac pour contenu est satisfaite si, et seulement si, il existe un objet (comme un excès d'acide dans l'estomac) tel qu'il soit aspectualisé sous la forme de ce contenu dans les conditions en vigueur, et tel qu'il cause l'expérience en question.

Dans les thèses (3) et (4), le prédicat d'aspectualisation subsume un processus cognitif invincible, soumis à une nécessité naturelle dont les manifestations varient en fonction de facteurs allant de la distribution des objets physiques dans l'espace-temps jusqu'au répertoire conceptuel du sujet concerné.

Pour représenter linguistiquement le contenu (non-propositionnel) d'une expérience perceptuelle / proprioceptive, on recourt soit à un syntagme nominal (SN), soit à une « small clause » (SC). Par conséquent, les mêmes phrases peuvent représenter une expérience perceptuelle / proprioceptive non satisfaite ou la perception / proprioception d'un objet sous un certain aspect, c'est-à-dire une expérience satisfaite. Ainsi, à la simple lecture de (5) ou de (6), on ne saurait déterminer si le sujet de conscience concerné perçoit, ou non, un objet aspectualisé comme une voiture (qui arrive) ou comme une brûlure d'estomac :

(5) Je vois [une voiture]_{SN} / [une voiture arriver]_{SC}.

(6) Je sens [une brûlure d'estomac]_{SN} / [mon estomac qui me brûle]_{SC}.

Dans les phrases qui représentent, au moyen d'un verbe de perception / proprioception, une expérience satisfaite, le SN ou la SC peut référer soit à l'objet, soit au contenu :

(7) La grenouille voit l'automobile (qui s'approche).

[*l'automobile (qui s'approche)* réfère à l'objet seulement]

(8) Max a embrassé Marie, mais il avait mis les vêtements de Pierre. Jacques a donc vu Pierre embrasser Marie.

[*Pierre embrasser Marie* réfère au contenu seulement]

Les états épistémiques possèdent un contenu propositionnel p mis sous la portée d'un mode épistémique M , et dont la représentation linguistique est soit une complétive personnelle [*que-P*] ou infinitivale [(préposition) Inf], soit un SN équivalant à une telle complétive (*Je connais Pierre = Je sais que Pierre est telle ou telle personne ; Je désire un repas = Je désire manger un repas*). L'existence obligatoire de ce contenu n'entraîne de nouveau pas celle d'un objet correspondant : on peut croire que Marie va au cinéma sans que Marie aille au cinéma. Les verbes de perception / proprioception se construisent tantôt avec un SN / une SC qui désigne un contenu d'expérience, et tantôt avec une complétive ou un SN qui désigne un contenu propositionnel ; dans cette

dernière éventualité, ils servent à attribuer un état épistémique issu d'une expérience perceptuelle / proprioceptive que le locuteur, sauf cas de « polyphonie », considère comme entièrement fiable :

(8') Max a embrassé Marie, mais il avait mis les vêtements de Pierre. * Jacques a donc vu que Pierre embrassait Marie / le baiser de Pierre à Marie.

2. LES ACTES DE LANGAGE

Dans la théorie des actes de langage adoptée ici, un acte locutoire est « constitué » par un acte phonétique et un acte phatique (consistant à produire une séquence grammaticalement structurée) ; ces trois actes se voient donc correspondre un seul et même événement. Si, avec Kissine (2007, 2008, 2009), on réduit l'acte locutoire à l'expression d'un état épistémique (croyance, désir ou intention), la classe des actes locutoires coïncide avec celle des actes illocutoires expressifs (non-institutionnels) de Searle et Vanderveken (1985) ; on évite ainsi les difficultés que soulève cette catégorie problématique (Franken et Dominicy, 2001).

De manière comparable, un acte illocutoire (assertif, directif ou commissif) est constitué par un acte locutoire. Le passage du locutoire à l'illocutoire aboutit à ce que le contenu propositionnel de l'état épistémique locutoirement exprimé se trouve sous la portée d'une force illocutoire (assertive, directive ou commissive). Selon Kissine (2007, 2008, 2009), cette force se réduit au fait que l'acte illocutoire fournit au locuteur ou à l'allocutaire une raison de croire et / ou d'agir : en accomplissant un acte assertif ASS(p), le locuteur exprime sa croyance CROY(p) et pourvoit, par là même, son allocutaire d'une raison de former une croyance analogue ; en accomplissant un acte directif DIR(p), le locuteur exprime son désir DES(p) et pourvoit, par là même, son allocutaire d'une raison d'agir en sorte que le contenu p soit vrai ; en accomplissant un acte commissif COM(p), le locuteur exprime son intention INT(p) et se pourvoit, par là même, d'une raison d'agir en sorte que le contenu p soit vrai, tout en pourvoyant son allocutaire d'une raison de croire que le locuteur va agir ainsi.

De même que tout acte phonétique ne constitue pas un acte phatique (je peux produire des sons linguistiques sans structure grammaticale), et que tout acte phatique ne constitue pas un acte locutoire (je peux dire *Il pleut* lors d'un exercice de diction), tout acte locutoire ne constitue pas un acte illocutoire. Par exemple, j'accomplis un acte locutoire, mais aucun acte illocutoire, lorsque je dis à Pierre *Rétablis-toi vite* en quittant sa chambre d'hôpital (Dominicy et Franken, 2002). Je suis, en effet, supposé être un agent rationnel, et donc ne pas essayer de fournir à mon allocutaire une raison d'accomplir un acte qu'il / elle se révèle physiquement incapable d'accomplir.

Voyons maintenant en quoi les actes (il)locutoires diffèrent des actes perlocutoires. Supposons que je rappelle à Marie mon peu de goût pour la promenade en lui disant *Il pleut* pendant que nous marchons sous une pluie battante, ou qu'en prononçant les mêmes mots au téléphone, je la persuade de ne pas revenir en Belgique. À chaque fois, un événement e1 (décrit comme le fait que j'accomplis au moins un acte locutoire qui, dans le second cas, constitue aussi un acte illocutoire) cause un événement e2 (décrit comme l'acte perlocutoire que j'accomplis quand je rappelle à Marie mon peu de goût pour la promenade ou quand je la persuade de ne pas revenir en Belgique).

La distinction classique entre (il)locutoire et perlocutoire ne permet cependant pas de caractériser adéquatement tous les actes de langage. Examinons, en effet, la batterie d'exemples qui suit (Dominicy, 2008a) :

- (9) [Contexte : le locuteur dit à Pierre *Marie t'en veut beaucoup*]
??? Je lui ai dit en deux secondes que Marie lui en voulait beaucoup.
- (10) Pierre a persuadé Marie en quelques secondes de postuler cet emploi.
- (11) Pierre a encouragé Marie en quelques secondes à postuler cet emploi.
- (12) J'ai failli lui dire que Marie lui en voulait beaucoup, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.
- (13) ??? J'ai failli persuader Marie de postuler cet emploi, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.
- (14) J'ai failli l'encourager en quelques secondes à postuler cet emploi, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.

Du fait que l'acte (il)locutoire de (9) hérite sa durée des actes phonétique et phatique qui le constituent, on ne peut le décrire comme ayant abouti en un certain intervalle de temps. À l'inverse, on peut appliquer une telle description à l'acte perlocutoire de (10) : un acte perlocutoire n'étant pas constitué (mais bien causé) par un ou plusieurs acte(s) non perlocutoire(s), sa durée lui appartient en propre. Par ailleurs, le quasi-accomplissement d'un acte (il)locutoire peut entraîner le non-accomplissement des actes qui le constitueraient : en témoigne (12) ; tandis que le quasi-accomplissement d'un acte perlocutoire exige qu'au moins une tentative ait eu lieu, ainsi que le prouve l'inacceptabilité de (13). Il existe cependant des « actes de discours », tels que l'encouragement de (11), qu'on peut décrire, à l'instar des actes perlocutoires, comme ayant abouti en un certain intervalle de temps, mais qui admettent un quasi-accomplissement analogue à celui qu'autorisent les actes (il)locutoires ; l'acceptabilité de (14) le montre. On notera que, si un acte de discours peut causer un acte perlocutoire, un acte (il)locutoire ne saurait causer un acte de discours, du fait qu'une relation stricte du tout aux parties s'instaure entre l'acte de discours et les actes (il)locutoires qui lui sont subordonnés (Vanderveken, 1997, 1999, 2001 ; Dominicy, 2008a).

3. LE SONNET « Une nuit que j'étais près d'une affreuse Juive... »

On trouvera ci-dessous le poème que je vais examiner, dans le texte (définitif) de la deuxième édition des *Fleurs du Mal* (1861), avec les variantes livrées par la première édition (1857) et par une de ses épreuves (Baudelaire, 2005 : 245, 2135-2138).

- 1 Une nuit que j'étais près d'une affreuse Juive, juive (1857)
2 Comme au long d'un cadavre un cadavre étendu,
3 Je me pris à songer près de ce corps vendu
4 À la triste beauté dont mon désir se prive.
- 5 Je me représentai sa majesté native,
6 Son regard de vigueur et de grâces armé,
7 Ses cheveux qui lui font un casque parfumé, odorant biffé avec la correction
8 Et dont le souvenir pour l'amour me ravive pour l'amour en marge (épreuve de 1857)
- 9 Car j'eusse avec ferveur baisé ton noble corps,
10 Et depuis tes pieds frais jusqu'à tes noires tresses

11 Déroulé le trésor des profondes caresses,

12 Si, quelque soir, d'un pleur obtenu sans effort

13 Tu pouvais seulement, ô reine des cruelles !

cruelles, (1857)

14 Obscurcir la splendeur de tes froides prunelles.

Le parallélisme syntaxique entre les seconds hémistiches des vers 1 et 3 nous renvoie à la trahison de Judas. Cette exploitation de l'intertexte évangélique s'accompagne d'une inversion (la *Juive* se vend là où son ancêtre a vendu le Christ) et d'une hyperbole (elle vend même son propre corps) ; d'où le passage, en 1861, à une majuscule indiquant que la judaïté n'est pas, chez elle, un trait contingent. L'antisémitisme religieux du premier quatrain se voit confirmé par le couple rimique *Juive – se prive* ; en effet, comme le montrent deux strophes du Verlaine bigot (*Bonheur*, IV, 1-8), le langage théologique emploie le réfléchi *se priver* pour caractériser l'état de ceux qui, par leur aveuglement, demeurent dans le péché comme les Juifs.

La rime fautive entre *corps* (9) et *effort* (12) est un hapax d'autant plus remarquable qu'il a survécu à la vigilance métrique de Banville qui, en 1868, a procuré avec Asselineau la troisième édition des *Fleurs du Mal* (Fongaro, 1971 ; Cornulier, 1989 : 73 ; Murphy, 2003 : 297-298). Puisque, de surcroît, Baudelaire ou Banville auraient aisément (« sans effort(s) ») pu ajouter un *-s*, il faut voir là une violation délibérée qui a été admise comme telle par les éditeurs de 1868.

Les catégories grammaticales se distribuent très régulièrement en fin de vers ou à la césure. À la rime, on relève, dans les deux quatrains, la succession répétée d'un lexème nominal (substantif ou adjectif), de deux participes (relevant de lexèmes verbaux, mais à morphologie nominale) et d'une forme verbale personnelle précédée d'un pronom clitique ; dans le sizain, la seule présence de lexèmes nominaux, avec des formes toutes pourvues d'un *-s*, sauf *effort*. L'assonance entre les rimes féminines, en renforçant la structure DeD'ff du sizain, détache l'écart métrique par rapport à un « fond neutre ». À l'hémistiche, on observe, dans le huitain, l'alternance répétée des lexèmes verbaux et nominaux ; dans le sizain, l'uniformité des lexèmes nominaux, hormis au vers 13 où *seulement* contraste, lui aussi, avec un « fond neutre ». Les deux traits formels les plus saillants concluent ainsi deux hémistiches contigus ; en remplaçant par un point d'exclamation la virgule qui terminait d'abord le vers 13, Baudelaire a isolé le syntagme vocatif pour aligner davantage l'incorrect *effort* sur l'adverbe situé à la césure qui suit.

Si nous interprétons le sonnet comme un acte de discours, nous commencerons par lui assigner une structure à deux volets, pourvus chacun d'une force assertive :

(15) Ass(p)	<i>Car</i>	ASS(q)	<i>Si... seulement r)</i>
une nuit, JE		JE	quelque soir, TU
{me pris à songer, me représentai}		{eusse baisé, déroulé}	{pouvais obscurcir}

Le connecteur *car* établit, entre deux actes illocutoires, un lien épistémique de justification, lui-même fondé sur des relations causales. Le huitain peut être conçu comme un acte illocutoire assertif dont le contenu propositionnel p correspond à la conjonction logique des contenus des deux quatrains ; la force illocutoire assertive prend alors le connecteur conjonctif implicite sous sa portée. Le contenu propositionnel

du sizain exhibe une forme conditionnelle [q *si seulement* r] où le connecteur *si seulement* tombe également sous la portée d'une force illocutoire assertive.

Mais une telle lecture prive le texte de toute cohérence (Dominicy, 1998). L'adjectif *quelque soir* (12), qui ne saurait renvoyer anaphoriquement à *Une nuit* (1), exclut une interprétation omnitemporelle du second tercet. De plus, la combinaison de *quelque soir* et *pouvais* exige que le contenu r représente un état de choses futur (possible) dont la réalisation est nécessaire pour que l'état de choses représenté par le contenu q ait lieu. Or q représente un état de choses contrefactuel et qui, s'il s'était actualisé, aurait pris place dans le passé. Le schéma (15) nous contraint donc à accepter une relation conditionnelle et causale qui s'exerce rétroactivement.

On n'avancerait pas beaucoup en postulant que le poète (ou l'Ego auquel il donne la parole) manifeste, par là, sa croyance en un temps cyclique. Il suffit, en effet, d'opérer la distinction entre locutoire et illocutoire pour aboutir à une lecture bien plus plausible :

(16)	[ASS(p) CROY(p)	<i>Car</i>	ASS(q) CROY(q)	<i>Si... seulement</i> (r) DÉS(r)
------	--------------------	------------	-------------------	--------------------------------------

Selon ce schéma, *Car* continue à lier deux actes illocutoires assertifs constitués, chacun, par l'expression locutoire d'une croyance, et qui correspondent respectivement au huitain et au premier tercet. Quant à *Si... seulement*, il ne s'agit plus d'un connecteur logique, mais bien d'un marqueur locutoire qui fait du second tercet la seule expression d'un désir contrefactuel, c'est-à-dire un simple acte locutoire. Dans cette perspective, l'incorrection de la rime *corps – effort* souligne l'indépendance pragmatique du second tercet par rapport à ce qui le précède, tandis que l'occurrence inattendue de *seulement* à la césure rend saillante la fonction que cet adverbe remplit dans le marquage locutoire de la dernière proposition grammaticale.

Cependant, (16) ne nous aide pas davantage que (15) à comprendre l'usage de *Car* : ni l'assertion de [q *si seulement* r], ni celle de q seul, ne permettent de justifier l'assertion de p. L'unique connection qui puisse s'instaurer de façon pertinente rattache le premier tercet au dernier vers du huitain (Robb, 1993 : 359) :

(17)	Ass(p')	<i>Car</i>	Ass(q)
	[leur] souvenir pour l'amour me ravive		j'eusse baisé..., déroulé...

Ego ressent une excitation sexuelle chaque fois qu'il se rémémore le parfum d'une chevelure elle-même assimilée, par une métaphore convenue, à la toison pubienne (voir *Les Promesses d'un visage*). L'apparition de cet état physiologique a provoqué, dans les circonstances décrites par le premier tercet, le désir de « baiser » l'allocutaire ; de sorte que l'acte illocutoire consistant à asserter les dispositions comportementales que ce désir entraînait peut justifier l'assertion du contenu p', lequel constitue une partie stricte de p. Les vers 8-11 se paraphrasent alors : « leur souvenir me ravive pour l'amour ; la preuve : cette fois-là, j'eusse baisé..., déroulé... ». Un tel usage du connecteur *car* est hautement solipsiste, comme le confirme la batterie d'exemples qui suit :

- (18) J'aime le chocolat, car ce soir-là, j'aurais bien mangé toute la boîte si j'avais osé.
 (19) J'aime le chocolat, car ce soir-là, j'aurais bien mangé toute la boîte si ma femme ne m'avait pas arrêté.

(20) J'aime le chocolat, car ce soir-là, tu t'en souviens, j'aurais bien mangé toute la boîte si ma femme ne m'avait pas arrêté.

(21) Il aime le chocolat, car ce soir-là, il aurait bien mangé toute la boîte si sa femme ne l'avait pas arrêté.

L'étrangeté de (18) tient au fait que l'assertion qui fournit la justification ne saurait être évaluée, en termes de vérité, que par le locuteur. L'acceptabilité supérieure de (19) provient de ce que la femme du locuteur pourrait apporter son témoignage ; (20) s'avère plus acceptable encore parce que l'allocutaire comme cette femme ont accès à l'état de choses dont l'existence fonde l'assertion à portée générale. Enfin, la variante (21), à la troisième personne, ne soulève plus aucun problème. La connection présente dans notre sonnet ne diffère pas de celle illustrée ici par (18).

Mais s'il en va ainsi, pourquoi Baudelaire a-t-il substitué *pour l'amour* à *odorant* ? L'adjectif véhiculait une allusion très précise à l'aspect olfactif du pubis, donc à une expérience perceptuelle susceptible de causer l'excitation sexuelle ; et la crainte de la censure n'a pu s'exercer, en 1857, lors de la correction des épreuves. Pour comprendre cette modification, il faut examiner les autres occurrences de *odorant* dans les poèmes de Baudelaire :

Sur ta chevelure profonde
Aux âcres parfums,
Mer odorante et vagabonde
Aux flots bleus et bruns
(Le Serpent qui danse, 5-8)

[...] au bord d'un gouffre séculaire,
Où, Lazare odorant déchirant son suaire,
Se meut dans son réveil le cadavre spectral
D'un vieil amour ranci, charmant et sépulcral.
(Le Flacon, 17-20)

Du haut en bas, avec grand soin,
Sa peau délicate est frottée
D'huile odorante et de benjoin.
— Des fleurs se pâment dans un coin.
(Bien loin d'ici, 11-14)

Laisse-moi respirer longtemps, longtemps, l'odeur de tes cheveux, y plonger tout mon visage, comme un homme altéré dans l'eau d'une source, et les agiter avec ma main comme un mouchoir odorant, pour secouer des souvenirs dans l'air.
(Un hémisphère dans une chevelure)

Ces attestations montrent que *odorant* s'utilise quand il est question d'événements qui incluent non seulement la perception olfactive d'un objet par un certain sujet de conscience, mais aussi l'occurrence, chez ce sujet, d'un processus physiologique et émotif lié à un sentiment érotique ou au souvenir de celui-ci. Les associations observées s'expliquent par le potentiel évocatif des odeurs, et notamment par leur rapport étroit à une remémoration qui réactive les traces expérientielles stockées dans la mémoire épisodique (Delvenne, Michaux et Dominicy, 2005 ; Dominicy, 2008b).

Les verbes (*me pris à*) *songer* (3) et *me représentai* (5) peuvent faire référence à un mode expérientiel ou à un mode épistémique. Dans le premier cas, Ego rapporte, par son assertion, un fantasme qu'il a entretenu ; il représente les contenus non-

propositionnels (visuels ou olfactifs) que l'imagerie mentale lui a permis de former à partir de traces expérientielles stockées dans sa mémoire épisodique. Sous cette lecture fantasmatique, (*je me pris à*) *songer* et (*je*) *me représentai* signifient, respectivement, « j'ai commencé à avoir l'image de + SN / SC » et « je me suis donné à moi-même l'image (visuelle ou olfactive) de + SN / SC ». Dans le second cas, Ego rapporte, par son assertion, les états épistémiques qu'il a entretenus ; il représente des contenus propositionnels qui se sont formés à partir de représentations conceptuelles stockées dans sa mémoire sémantico-encyclopédique. Sous cette lecture épistémique, (*je me pris à*) *songer* et (*je*) *me représentai* signifient, respectivement, « j'ai commencé à penser au fait + *que-P / de-Inf* » et « j'ai pris conscience du fait + *que-P / de-Inf* ».

La lecture fantasmatique exige qu'un lien purement causal s'établisse entre, d'une part, les expériences perceptuelles rapportées dans le huitain et, d'autre part, l'excitation sexuelle et la proprioception de cet état, telles que les rapporte le premier tercet. Une relation comparable s'instaure entre l'expérience proprioceptive dont il est question dans le premier tercet et l'expérience émotive (de frustration) qui s'ensuit ; mais cette dernière déclenche l'apparition d'un état mental épistémique (un désir contrefactuel) dont l'expression, nous l'avons vu, se cantonne au niveau locutoire. Corollairement, les SN *la triste beauté...*, *sa majesté native*, *son regard...*, *ses cheveux...*, *ton noble corps*, *tes pieds frais*, *tes noires tresses* représentent les contenus (non-propositionnels) d'expériences perceptuelles non satisfaites – surtout visuelles, mais aussi olfactives ou tactiles – de sorte que, dans ces SN, les modifieurs font référence à des traits aspectuels. Le vers 8 s'offre alors comme une formule à portée générale dont la vérité et le bien-fondé découlent *a posteriori* (par le biais de la connection justificative en *Car*) de la simple existence de l'épisode auto-biographique rapporté. Cette interprétation ne peut évidemment que favoriser l'emploi de *odorant*.

Dans la lecture où sont rapportés les états épistémiques autrefois entretenus par Ego, les modifieurs *triste*, *native*, *de vigueur et de grâces armé*, *qui lui font un casque parfumé*, *noble*, *frais*, *noires* s'emploient pour prédiquer des propriétés, ce qui confère un statut propositionnel aux contenus représentés ; il faut alors comprendre qu'Ego croyait que la « beauté » en question était « triste », etc. De fait, tous les modifieurs cités se révèlent ambigus, dans une proportion que le langage quotidien n'autoriserait pas en raison des limites qu'il assigne à l'antéposition adjectivale. Le mot *triste*, qui peut faire référence à un trait aspectuel, se laisse aussi gloser par « pitoyable, attristante, ... » ou, selon le code de la poésie érotique, par « froide, frigide, ... » (ce qui met chaque fois en jeu une évaluation épistémique) ; la dernière acception trouve un écho dans *cruelles* (13), qui nous renvoie au vocabulaire racinien, et dans *froides* (14) – l'une et l'autre prédications s'intégrant au contenu du désir contrefactuel que le second tercet exprime locutoirement. De même, *native* et *noble* peuvent faire référence aux traits aspectuels d'une beauté exotique caractérisée, entre autres choses, par certaines attitudes corporelles ; mais ces adjectifs se laissent aussi gloser en termes épistémiques (« participant de sa nature », « d'une essence noble »). Dans le couple antinomique constitué par *frais* et *noires* (10) s'opposent soit des traits aspectuels (la clarté ou la fraîcheur, la noirceur chromatique ou la chaleur), soit des propriétés épistémiquement prédiquées (une fraîcheur et une noirceur comportementales, par exemple). Cette dualité trouve sa forme la plus complexe aux vers 6-7, où *casque* fait référence à un trait

aspectuel précis – la coiffure dite « en casque » (voir *Salon de 1859* ; Baudelaire, 1976 : 659). Mais on peut aussi y voir une allusion à Minerve, déesse casquée par excellence, comme en témoignent un autre texte baudelairien (*Le Monstre*) et la démarcation qu'en a faite Mallarmé (Gauthier, 1998 : 223-227) :

Tes cheveux, comme un casque bleu,
Ombragent ton front de guerrière
(*Le Monstre*, 26-27)

Le SN *un casque parfumé* indique alors, comme le modifieur complexe *de vigueur et de grâces armé*, que la « beauté » en cause allie deux qualités potentiellement antagonistes : la violence et la douceur, la brutalité et le charme ; la rime *armé – parfumé*, en associant deux participes aux sens contrastés, favorise pareille lecture. Ego n'a plus, *in situ*, l'expérience perceptuelle de la « vigueur » ou des « grâces » qui composent l'aspect du regard ; il se met à penser au fait que celui-ci est à la fois vigoureux et plein de grâces. Dans cette hypothèse, le vers 8 fonctionne de nouveau comme une formule générale ; cependant, il ne s'agit plus d'une assertion fondée sur une expérience perceptuelle, mais bien d'une thèse admise *a priori*, et qui relie Ego, par réminiscence cette fois, à l'idée platonicienne de beauté, telle qu'elle s'incarne en Minerve, déesse de l'intelligence. Il s'ensuit que l'état épistémique où rentre Ego se laisse assimiler à une forme (masochiste) d'adoration religieuse ; ce qui explique la tonalité théologique du premier quatrain, l'usage de l'expression *avec ferveur* (9), et même celui du syntagme prépositionnel *de grâces* (6), à travers lequel on peut lire, au singulier, *de grâce*. Par un mécanisme comparable, *affreuse* (1) et *vendu* (3) peuvent faire référence à des traits aspectuels (la laideur, la déchéance du corps prostitué) ou véhiculer la prédication d'une propriété : la *Juive* comme son client sont des damnés et des pécheurs qui reçoivent la mort (au moins symbolique) pour salaire (2).

Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi Baudelaire a renoncé à *odorant*. Selon Nuiten (1979 : 224), la leçon *pour l'amour* « exprime que c'est le souvenir de toute la personne de l'amante qui réveille le poète » ; mais *dont* ne saurait recevoir un triple antécédent. Guex (1934 : 142), parle d'un « [s]ens précisé ; souvent Baudelaire remplace un adjectif qualificatif par un nom » ; mais la substitution du syntagme prépositionnel à l'adjectif modifie la syntaxe et ne fait que supprimer une précision au profit d'une autre. Plus subtilement, Ratermanis (1949 : 108) remarque : « “le souvenir odorant” est une variante abandonnée pour des raisons de contexte ; on peut le regretter, car le couple correspond à une réalité psychologique ». Peu de lecteurs, en effet, jugeront bienvenue la correction banale *pour l'amour*, du moins s'ils se limitent à examiner le vers 8. La « réalité psychologique » dont parle Ratermanis occupe une place centrale dans le processus fantasmatique, et l'effacement qu'elle a subi ne peut être qu'un sacrifice local auquel Baudelaire a consenti afin de garantir un effet d'ensemble, que pourrait désigner le syntagme « des raisons de contexte » chez Ratermanis. Pour mieux saisir ce point, comparons entre eux les deux exemples qui suivent :

- (22) Ce texte est parfumé de platonisme / a un parfum de platonisme.
(23) ? Ce texte est odorant de platonisme / a une odeur de platonisme.

L'énoncé (23) doit son caractère très marqué au fait qu'il requiert, au plan littéral, l'existence d'une expérience perceptuelle d'olfaction et, au plan métaphorique, une

émotion plutôt négative (comme l'écoeurement ou le dégoût) issue de la proprioception (du sentiment) d'un état physiologique causalement induit par le texte en question ; une expression comme *un texte malodorant* reste d'ailleurs assez naturelle. En d'autres termes, *odorant* diffère de *parfumé* en ce que le premier mot ne peut s'appliquer, même par voie métaphorique, à l'appréhension purement épistémique d'un contenu propositionnel. Il s'ensuit que, dans notre poème, *odorant* ne permettait pas à la formule du vers 8 d'accéder au statut d'une thèse générale établie *a priori* et susceptible d'être retrouvée par réminiscence. Baudelaire devait donc abandonner *odorant* s'il voulait laisser la voie libre à la lecture épistémique.

Une difficulté subsiste néanmoins. Nous avons vu que la connection en *Car* s'explique aisément dans la lecture fantasmagorique. Mais si nous adoptons la lecture épistémique, le besoin d'un tel lien argumentatif disparaît, puisque la justification supposément fournie par le premier tercet suit maintenant de la formule générale énoncée au vers 8. À ce niveau, le texte de Baudelaire devrait se révéler aussi peu acceptable que l'enchaînement (24) :

(24) ??? Les êtres humains sont des animaux, car Pierre a un comportement animal.

Le souvenir de mes premiers contacts avec le sonnet, et les enquêtes informelles que j'ai menées auprès de quelques autres personnes, m'ont convaincu de ce que, sous la lecture épistémique, le *Car* initial perd toute fonction argumentative pour se muer en un marqueur comparable à l'expression familière *Sûr que...* Le premier tercet devient alors une exclamation qui ne constitue plus un acte illocutoire assertif, mais bien la seule expression locutoire d'une croyance forte dont *Car* indique le degré de puissance élevé (Franken et Dominicy, 2001). On s'est étonné (Pichois, dans Baudelaire, 1975 : 894) du passage à la deuxième personne qui se produit à la charnière du huitain et du sizain ; sans doute cette rupture vient-elle appuyer le basculement, de l'illocutoire au simple locutoire, que la lecture épistémique impose au même endroit.

4. CONCLUSION

Si mon analyse est correcte, elle confirme la pertinence de la tripartition mentionnée au début de cet article. En tant qu'acte de discours, le sonnet de Baudelaire se décompose, dans sa lecture fantasmagorique, en un acte illocutoire assertif à contenu propositionnel conjonctif (huitain) qui précède un autre acte illocutoire assertif (premier tercet) et un acte locutoire exprimant un désir contrefactuel (second tercet) ; les deux actes illocutoires sont connectés, au plan grammatical, par un *Car* qui, en prenant pour portée pragmatique la dernière ligne du huitain et le premier tercet, installe un lien argumentatif entre une assertion justificative et l'assertion générale que constitue le vers 8. Sous sa lecture épistémique, le poème se décompose en un acte illocutoire assertif à contenu propositionnel conjonctif (huitain) qui précède un acte locutoire exprimant une croyance forte (premier tercet) et un acte locutoire exprimant un désir contrefactuel (second tercet) ; le *Car* remplit alors la fonction d'un marquage locutoire indiquant le degré de puissance de la croyance exprimée. Les deux lectures ne peuvent être distinguées l'une de l'autre que si l'on prend en compte les états et contenus mentaux qui se trouvent représentés. La lecture fantasmagorique exige que, dans le huitain et dans le premier tercet, soient représentées des expériences perceptuelles et proprioceptives, à

contenu non-propositionnel ; la lecture épistémique exige que les mêmes segments du texte ne représentent que des états épistémiques, à contenu propositionnel.

Marc DOMINICY

(*) Cette recherche a été menée dans le cadre du projet ARC 06/11-342 « Les organismes culturellement modifiés : “Ce que cela veut dire d’être humain” à l’âge de la culture », financé par le Ministère de la Communauté française – DGENORS (Belgique).

Références

- Baudelaire (C.), 1975-76, *Œuvres complètes*, éd. de C. Pichois, Paris, La Pléiade, 2 vol.
- 2005, *L'Atelier de Baudelaire. « Les Fleurs du Mal »*, éd. diplomatique de C. Pichois et J. Dupont, Paris, Champion, 4 vol.
- Cornulier (B. de), 1989, « Métrique des *Fleurs du Mal* », dans Milner (M.), éd., *Baudelaire. Les Fleurs du Mal*, Paris, SEDES, 55-76.
- Delvenne (S.), Michaux (C.) et Dominicy (M.), 2005, *Catégoriser l'impensable. La figure du « musulman » dans les témoignages de rescapés des camps nazis*, Unité de Recherches « Sources audiovisuelles en histoire contemporaine », Université libre de Bruxelles.
- Dominicy (M.), 1998, « Paradoxes “temporels” chez Baudelaire », dans Englebert, A. et al., éd., *La Ligne claire. De la linguistique à la grammaire*, Paris – Bruxelles, Duculot, 187-198.
- 2007, « Sémantique et philosophie de l'esprit : les rapports de perception visuelle », dans Neveu (F.) et Pétilion (S.), éd., *Sciences du langage et sciences de l'homme*, Limoges, Lambert-Lucas, 65-82.
- 2008a, « Epideictic Rhetoric and the Representation of Human Decision and Choice », dans Korta (K.) et Garmendia (J.), éd., *Meaning, Intentions and Argumentation*, Stanford, CSLI, 179-207.
- 2008b, « Discourse Evocation : Its cognitive foundations and its role in speech and texts », à paraître dans De Brabanter (P.) et Kissine (M.), éd., *Utterance Interpretation & Cognitive Models*, Bingley, Emerald Group Publishing.
- et Franken (N.), 2002, « Speech Acts and Relevance Theory », dans Vanderveken (D.) et Kubo (S.), éd., *Essays in Speech Act Theory*, Amsterdam – Philadelphie, Benjamins, 263-283.
- Fongaro (A.), 1971, c.r. de Baudelaire 1968, *Studi Francesi*, 45, 513-514.
- Franken (N.) et Dominicy (M.), 2001, « Épideictique et discours expressif », dans Dominicy (M.) et Frédéric (M.), éd., *La mise en scène des valeurs*, Lausanne – Paris, Delachaux et Niestlé, 79-106.
- Gauthier (M.), 1998, *Mallarmé en clair*, Saint-Genouph, Nizet.
- Guex (A.), 1934, *Aspects de l'art baudelairien*, Lausanne, Imprimerie Centrale.
- Kissine (M.), 2007, *Contexte et force illocutoire. Vers une théorie cognitive des actes de langage*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
- 2008a, « Illocutionary Forces and What Is Said », *Mind & Language*, n° 24, à paraître.
- 2008b, « Locutionary, Illocutionary, Perlocutionary », *Language and Linguistic Compass*, à paraître.
- Murphy (S.), 2003, « Effets et motivations : quelques excentricités de la versification baudelairienne », dans Labarthe (P.), éd., *Baudelaire. Une alchimie de la douleur*, Mont-de-Marsan, Eurédit, 265-298.
- Nuiten (H.), 1979, *Les variantes des Fleurs du Mal et des Épaves de Charles Baudelaire*, Amsterdam, APA – Holland UP.
- Ratermanis (J. B.), 1949, *Étude sur le style de Baudelaire d'après « Les Fleurs du Mal » et les « Petits poèmes en prose »*, Bade, Art et Science.
- Robb (G.), 1993, *La poésie de Baudelaire et la poésie française 1838-1852*, Paris, Aubier.

- Searle (J. R.), 1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
- 1985, *L'Intentionnalité*, Paris, Minuit.
 - et Vanderveken (D.), 1985, *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, CUP.
- Vanderveken (D.), 1988, *Les actes de discours*, Liège – Bruxelles, Mardaga.
- 1990-91, *Meaning and Speech Acts*, Cambridge, CUP, 2 vol.
 - 1997, «La logique illocutoire et l'analyse du discours», dans Luzzati (D.) et al., éd., *Le Dialogique*, Berne, Peter Lang, 59-94.
 - 1999, «La structure des dialogues intelligents», dans Moulin (B.), Delisle (S.) et Chaib-draa (B.), éd., *Analyse et simulation des conversations. De la théorie des actes de discours aux systèmes multiagents*, Limonest, L'Interdisciplinaire, 61-100.
 - 2001, «Illocutionary Logic and Discourse Typology », *Revue Internationale de Philosophie*, n° 216, 243-255.